

CONSULTATION DES SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE RELATIVE AU RÈGLEMENT SUR LA RESTAURATION DE LA NATURE

<i>Date et lieu de réunion</i>	Le 09/12/2024 à 9h30	Visio-conférence
<i>Objet de la réunion</i>	Consultation	
<i>Intitulé de l'étude</i>	Première évaluation qualitative de l'impact du règlement sur la Restauration de la Nature sur les activités socio-économiques en Wallonie	
<i>Groupe de travail</i>	GT5 : Industrie	

Organisation
Elia
Union Wallonne des Entreprises (UWE)
Fédération des énergies renouvelables (EDORA)
Fediex : Fédération de l'énergie extractive et non combustible
Valbiom (économie biosourcée, chargée production agricole)
Fédération Belge des Entreprises Électriques et Gazières (FEBEG)
Cluster éco-construction

Perception du règlement - les principaux points à retenir de la consultation selon les acteurs interrogés

- La Belgique, notamment la Wallonie, doit **concilier densité de population et contraintes écologiques** tout en répondant aux besoins économiques, notamment la réindustrialisation.
- La loi sur la restauration de la nature pourrait **accélérer la transition vers des pratiques durables**, mais un **accompagnement** solide est nécessaire.
- Des préoccupations existent sur la **transparence au sujet du champ d'application** du plan d'action, notamment concernant les zones protégées et Natura 2000.
- Le règlement risque de **compliquer les procédures administratives** déjà contraignantes et coûteuses.

- **Des collaborations intersectorielles avec les institutions de recherche sont essentielles** pour développer des solutions innovantes respectueuses de la biodiversité tout en répondant aux besoins économiques.
- **Les secteurs touchés doivent être concertés et jouer un rôle actif** dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action, en identifiant les priorités et en assurant une gestion cohérente des impacts.
- Il faut développer **une vision plus intégrée et volontariste**.
- Il est encore **difficile de se positionner à ce stade** de la mise en œuvre, des études d'impacts sont nécessaires une fois les objectifs et mesures concrétiser.

1. COMPRÉHENSION ET PERCEPTION

- La mise en œuvre de la loi sur la restauration de la nature pourrait accélérer la transition vers des pratiques plus durables, mais elle nécessite un accompagnement solide pour être effective à l'horizon 2030 et 2050 et une vision plus globale.
- Les inquiétudes portent sur la transparence, notamment en regard de l'occupation du territoire, où vont être les priorités ? Dans les zones Natura 2000, les zones protégées ? En dehors ? Il est essentiel d'identifier clairement les zones allouées à la biodiversité pour prendre en compte la complexité et la réalité des enjeux économiques et environnementaux.
- Il y a globalement encore une difficulté à estimer l'impact économique. Il y a beaucoup d'acteurs autour de la table, des intérêts différents et de multiples circonstances qui limitent les projections à long terme (2030-2050).
- Critiques en regard de l'UE qui mène de nombreuses réflexions en silos, sans une vision globale des transitions à mener. Les entreprises sont contraintes de gérer simultanément des transitions écologiques, énergétiques, et bas carbone, tout en poursuivant leur activité principale. Cela mène par exemple à choisir entre biodiversité et énergies renouvelables. Une approche plus intégrée est souhaitable, qui répartit les impacts sur tous les secteurs et tiendrait compte de l'ensemble des enjeux et du tissu économique et social.
- Il y a un décalage entre les attentes élevées de l'UE et les accords de libre-échange négociés par l'UE avec des pays qui n'appliquent pas les mêmes contraintes, comme le Mercosur. Toutefois, différents secteurs ont des intérêts divergents, et notamment l'industrie attend globalement des gains économiques de cet accord. Pour une approche réaliste, il faut un vrai accompagnement des secteurs dépendants de producteurs primaires.
- Des questionnements existent vis-à-vis de l'arbitrage qui va être réalisé concernant les contributions de chaque État membre, mais aussi des contributions de nos régions (Flandres, Wallonie, Bruxelles-Capitale)
- Réflexion relative à l'intégration des différentes filières dans la réalisation des objectifs. La filière forestière est importante en Wallonie, mais on ne peut pas y concentrer tous les efforts.
- Il faut mettre les objectifs au centre du jeu et développer une stratégie claire (comment, où, combien ?) afin de se préparer au mieux et le plus en amont possible.

2. SITUATION EXISTANTE

- Certaines mesures de conservation, si elles ont des effets positifs sur la biodiversité, sont souvent perçues comme des contraintes par les entreprises.
- Les entreprises doivent déjà jongler entre plusieurs réglementations et différentes cartographies. Ces éléments sont parfois mal concertés et cela engendre beaucoup de complexités administratives. Chaque nouvelle législation est par ailleurs une nouvelle source de recours.
- Problème de transparence : Par exemple, les sites de grand intérêt biologique (SGIB), initialement communiqué comme sans conséquence, des zones d'inventaire et non contraignantes, entravent maintenant certains projets, notamment d'énergie renouvelable.
- La vision actuelle des politiques de conservation n'est pas intégrée, ne tient pas compte des multiples enjeux du territoire et de la société, et ne se caractérise pas par une vision « gagnant-gagnant ».
- Les zones d'exclusion sont déjà importantes : éviter les terrains agricoles, les forêts, la zone urbaine a ses limites également. Les friches industrielles sont maintenant également considérées comme d'intérêt écologique.
- Les cartographies écologiques ne semblent pas toujours réalistes par rapport à la réalité du terrain.
- Certains secteurs, notamment carrier, ont été volontaristes et à l'initiative de beaucoup de démarches. Malheureusement cela amène malgré tout de nombreuses contraintes, avec comme conséquence de se diriger vers un évitement des mesures favorables à la biodiversité.

3. IMPACT ÉCONOMIQUE POTENTIEL

- Globalement, il y a une crainte que les impacts existants prennent de l'ampleur.
- Les mesures de compensation sont jugées trop contraignantes au vu du manque de terrains disponibles, et finissent par engendrer des conflits en regard d'autres secteurs (ex : création de compensations sur des terrains destinés à usage agricole).
- Une monétisation de ces compensations représente une taxe supplémentaire pour les entreprises, qui ne sont pas en mesure de supporter de tels coûts
- À court terme, la complexité administrative et les coûts supplémentaires pourraient freiner certaines initiatives. À moyen terme, les secteurs devront s'adapter aux nouvelles exigences, et à long terme, le règlement pourrait favoriser une transition vers une économie plus durable si tous les secteurs sont pris en compte, mais avec des risques de déséquilibres territoriaux.
- Il y a de multiples craintes par rapport aux cartographies qui vont être développées et aux contraintes qu'elles vont engendrer. Dans ce contexte, il y a également le défi de la transparence, les acteurs doivent pouvoir comprendre les implications de ces cartographies au plus vite, afin de se préparer.

4. RISQUES

- L'obtention des permis risque de se complexifier en raison des cartographies écologiques et des zones d'exclusion, qui risquent de s'additionner avec de nouvelles mesures. Il y a un risque d'encore alourdir et ralentir les démarches administratives.
- Il y a un risque que les dérogations deviennent la norme et que les services de l'administration liés à l'environnement deviennent « les juges » en regard du développement des activités économiques.
- Les risques incluent la délocalisation d'activités.
- Il y a d'autant plus de risques pour les PME qui auront plus de mal à absorber les nouvelles charges administratives déjà longues et complexes.
- Il y a déjà un effet NIMBY (Not I My Back Yard) avec maintenant un risque d'amplification vers le phénomène BANANA (Build Absolutely Nothing Anywhere Near Anything), qui s'oppose à tout aménagement.
- Il y a un risque de freiner le développement des énergies renouvelables alors qu'il s'agit d'un développement vertueux et complémentaire aux objectifs de conservation.
- La multiplication des coûts est une contrainte par rapport aux objectifs de réindustrialisation qui risquent de ne pas être remplis.
- Plus globalement, le manque de vision intégrée implique également un risque de non-atteinte d'autres objectifs relatifs associés aux enjeux actuels.
- Un manque de transparence et de co-construction risque de limiter l'adhésion et l'atteinte des objectifs de conservation.

5. OPPORTUNITÉS

- Reconnaissance que la biodiversité peut être un levier économique si elle est bien intégrée. Il s'agit notamment de l'amélioration du cadre de vie qui peut avoir comme conséquence de rendre le territoire plus attractif, notamment pour attirer de nouveaux talents.
- En cas d'équilibre et d'adhésion, les démarches durables peuvent améliorer l'image des différents secteurs, et contribuer à leur acceptabilité.
- Opportunité de développer une approche qui inclut tous les secteurs économiques, à travers un cluster d'entreprises au niveau européen ou une distinction de zones, pour que le règlement ne soit pas porté par les acteurs de première ligne.
- Au regard de l'importante densité du territoire wallon, la végétalisation des infrastructures semble être un bon levier, elle peut contribuer à augmenter la biocapacité d'un territoire sous contrainte, et être également une source de développement économique.
- Le règlement peut potentiellement offrir des opportunités de développement pour certaines industries, notamment en fonction de la création de produits ou co-produits valorisables.
- Il y a des opportunités de synergie entre restauration de la nature et énergie renouvelables, à condition d'adopter une réflexion pertinente sur les mesures développées (ex. éoliens incompatibles avec des habitats pour les oiseaux). Il existe déjà des initiatives pour créer des

habitats favorables aux chauves-souris dans des champs de panneaux photovoltaïques par exemple.

- Si le plan est mis en place dans une logique de co-existence des fonctions écologiques et économiques, il peut apporter une amélioration de la qualité de l'air à l'échelle de la région, ainsi qu'une meilleure résilience contre les inondations dans certains endroits spécifiques.
- Il existe des opportunités de collaboration entre les secteurs économiques et les institutions de recherche avec une expertise en biodiversité, notamment pour le développement de solutions innovantes adaptées à la fois aux exigences écologiques et aux besoins économiques.
- Il y a des expériences probantes dont on peut s'inspirer. C'est le cas des projets comme *Life in quarries* qui favorisent et dynamisent la biodiversité dans les carrières, tout en permettant des activités économiques. Ces partenariats peuvent se faire avec des universités comme actuellement avec Uliège ou l'université de Mons.
- Développer des infrastructures écologiques intégrées (ex. : bâtiment végétalisé), adaptées aux enjeux locaux et permettant l'acceptabilité et la sensibilisation des citoyens.
- Il y a l'opportunité d'entamer une révision des procédures administratives.
- La reconnaissance d'intérêt public majeure pour les énergies renouvelables est vue positivement.

6. INTÉGRATION DANS LE PROCESSUS

- Importance de la co-construction : Les parties prenantes doivent être concertées pour identifier des priorités et les pratiques les plus favorables. À ce titre, un processus consultatif n'est pas encore équivalent à un processus participatif.
- L'accompagnement des secteurs est essentiel pour réussir l'implémentation du règlement.
- Des études d'impact sont nécessaires pour éviter des conséquences négatives. Si la consultation est positive, la mise en œuvre n'est de fait pas encore suffisamment claire pour se positionner. Il faudrait étudier l'impact de chaque objectif, la réalité du territoire, et potentiellement négocier les contributions au niveau européen, mais aussi intra-national.
- Importance d'avoir des régimes de dérogations spécifiques pour les secteurs qui développent volontairement la biodiversité. Il faut également repartir des expériences qui ont fonctionné dans les milieux volontaristes, comprendre ce qui amène l'adhésion et ce qui la limite.
- La sensibilisation du public et des citoyens à la nécessité de protéger la biodiversité de manière intégrée est essentielle. Des initiatives comme l'ouverture des sites industriels au public (ex. : carrières avec initiative en faveur de la biodiversité) ou l'implication dans des projets de restauration peuvent jouer un rôle clé. Cela peut améliorer l'image des secteurs volontaristes. Attention que certains sites ne peuvent être ouverts au public pour des raisons de sécurité.
- La Belgique, notamment la Wallonie, fait face à des défis uniques, notamment sa forte densité de population et les contraintes d'utilisation du territoire. La région, qui est l'une des plus densément peuplées d'Europe, doit équilibrer les exigences écologiques avec les besoins économiques.
- Passer d'une logique de confrontation des enjeux et secteurs à une logique d'alliance pour la réalisation d'objectifs multiples.

- Les compensations doivent être évaluées sur base de critères objectifs, et potentiellement se concentrer sur la qualité plutôt que la quantité. Elles pourraient être calculées par un organisme indépendant.
- Les secteurs devront adapter leurs pratiques et collaborer davantage avec les autorités pour anticiper les impacts des nouvelles règles. La collaboration intersectorielle et l'intégration des réflexions socio-économiques seront essentielles.
- Préconise une approche incluant les autres fonctions du territoire et la réindustrialisation, pour qu'elle soit attractive pour les acteurs industriels.